



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

**DECISION DU MAIRE N° 2022/10/211 PRISE EN VERTU DE
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

**Direction des Affaires Culturelles
MV/BT**

OBJET : Contrat de prestation de service pour des conférences sur le thème intitulé « Risques et dérives du métier d'influenceurs », au Théâtre Gérard Philipe le 8 novembre 2022.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École.

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2122-3 1° du Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire.

Considérant que dans le cadre d'une politique d'information et de sensibilisation sur des problématiques rencontrées par la jeunesse au regard des phénomènes de harcèlement et des utilisations malveillantes des réseaux dits « sociaux », la commune de Saint-Cyr-l'École souhaite organiser, dans le cadre des activités de la Bibliothèque Municipale Albert Camus et du service municipal de la jeunesse, deux conférences sur le thème intitulé : « Risques et dérives du métier d'influenceurs » le 8 novembre 2022 de 9h30 à 11h30 à destination des collégiens et de 14h à 16h à l'attention des lycéens au Théâtre Gérard Philipe.

Considérant que la commune ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet, il y a lieu de recourir à des prestataires spécialisés pour ce type de manifestation.

Considérant que le projet de contrat de prestation de service proposé par Madame Anaïs SZKOPINSKI, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, répond aux besoins de la commune.

DECIDE :

Article 1 : Un contrat de prestation de service est conclu avec Madame Anaïs SZKOPINSKI, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, demeurant au 21, rue Montbauron – 78000 Versailles, en vue de donner et d'animer deux conférences sur le thème intitulé : « Risques et dérives du métier d'influenceurs » le 8 novembre 2022 de 9h30 à 11h30 à destination des collégiens et de 14h à 16h à l'attention des lycéens, au Théâtre Gérard Philipe sis rue Gérard Philipe à Saint-Cyr-l'École.

Article 2 : En contrepartie de ces conférences, la commune versera à Madame Anaïs SZKOPINSKI, la somme de 680 €.

Article 3 : Les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice 2022, au chapitre 011, fonction 313, nature 6188.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le - 2 NOV. 2022

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : - 2 NOV. 2022
et

par transmission
en Préfecture des Yvelines le : - 2 NOV. 2022



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Contrat de prestation de service pour des conférences sur le thème intitulé Risques et dérives du métier d'influenceurs, au Théâtre Gérard Philipe le 8 novembre 2022.

Date de transmission de l'acte : 02/11/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 02/11/2022

Numéro de l'acte : 2022-10-211 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20221102-2022-10-211-AU

Date de décision : 02/11/2022

Acte transmis par : Milena BOUTOILLE

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats